

Conférence générale

GC(50)/24
20 septembre 2006

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Point 9 de l'ordre du jour
(GC(50)/21)

Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

Mémoire du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ prévoit qu'avant que la Conférence générale à chaque session ordinaire ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance fait connaître à la Conférence générale les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session le Conseil soit constitué conformément à l'article VI.A du Statut.
2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil², conformément à ce qui suit :
 - a) Trois membres de la région Amérique latine ;
 - b) Deux membres de la région Europe occidentale ;
 - c) Un membre de la région Europe orientale ;
 - d) Deux membres de la région Afrique ;
 - e) Un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
 - f) Un membre de la région Asie du Sud-Est et Pacifique ;
 - g) Un membre de la région Afrique ou de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ou encore de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit 'flottant').

¹ GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer les pays suivants : Algérie, Argentine, Équateur, Ghana, Portugal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Venezuela et Yémen (voir le document GC(48)/RES/DEC/(2004), décision GC(48)/DEC/8).

3. L'attention des délégués est appelée sur la liste ci-après de 24 États Membres qui siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la cinquante et unième session ordinaire (2007) de la Conférence générale, du fait qu'ils ont été soit élus par la Conférence générale en 2005³, soit désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2006⁴.

Afrique du Sud	Fédération de Russie
Allemagne	France
Argentine	Grèce
Australie	Inde
Bélarus	Indonésie
Canada	Jamahiriya arabe libyenne
Chine	Japon
Colombie	Norvège
Corée, République de	République arabe syrienne
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	Slovénie
États-Unis d'Amérique	Suède

³ GC(49)/RES/DEC/(2005), décision GC(49)/DEC/9.

⁴ GC(50)/5.